

Pour la souveraineté alimentaire

Sans transformation radicale, l'objectif d'un monde sans faim, annoncé dans le cadre de l'Agenda 2030 de développement durable, restera un vœu pieux. Aujourd'hui, malgré cet engagement, les chiffres de la faim et de la malnutrition repartent à la hausse, les ressources naturelles continuent d'être surexploitées, les inégalités sociales augmentent. Il est urgent d'engager la transition vers des systèmes alimentaires durables, c'est-à-dire basés sur l'agriculture familiale et les approches agro-écologiques. Si une telle approche s'applique au domaine de l'alimentation, elle est évidemment complémentaire à d'autres dimensions telles que le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les inégalités, la lutte contre les changements climatiques et la cohérence des politiques pour le développement.

Pour ce faire nous recommandons de :

Soutenir l'agriculture familiale dans les pays partenaires

BE	Consacrer au moins 15% du budget de la Coopération à la réalisation du droit à l'alimentation, par l'appui aux organisations paysannes et de femmes rurales dans leur rôle de structuration et de représentation, ainsi qu'aux politiques publiques renforçant la souveraineté alimentaire.
BE	Recentrer la coopération au développement sur le soutien aux systèmes alimentaires durables, basés sur l'agriculture familiale et les pratiques agro-écologiques, en priorisant les micros, petites et moyennes entreprises locales et les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Développer des politiques de souveraineté alimentaire en Europe

UE	Développer une nouvelle politique agricole et alimentaire commune basée sur la transition agroécologique et l'alimentation solidaire, répondant en priorité à la demande européenne en éliminant les excédents et déficits structurels, et mettant fin à toute forme de dumping vis-à-vis des pays en développement.
UE	Inclure une exception agricole dans les accords de commerce international, afin de garantir la souveraineté alimentaire dans l'UE et les pays tiers.
UE	Interdire dès 2020 l'utilisation d'agrocarburants de première génération.
WB	Mettre en place des conseils de politiques alimentaires locaux en vue d'améliorer les systèmes agroalimentaires à l'échelle territoriale (soit au niveau communal, intercommunal ou provincial).